

Image not found or type unknown



Dettes d'indivision après succession

Par **Philou75**, le **08/12/2020** à **13:02**

Bonjour

Pendant 14 ans j'ai payé seul (relevé de banque à l'appui pour les prélèvements) une maison qu'on avait pris en indivision à 50/50 qu'on louait. Mon amie est décédée j'ai dû réemprunter pour racheter sa part à ma belle-fille. La succession a été réglée. Je viens de découvrir que j'aurais pu réclamer les sommes dû le jour de la succession. Est-ce que je peux toujours le faire en passant par un avocat ou un notaire en faisant appel de l'article 2224 du code civil, la somme en jeu est 42000€
merci vos réponses